

Tarification et règlement intérieur de la Cantine

Les prix de la restauration scolaire seront établis en fonction du quotient familial calculé par la CAF.

- 2 parts pour les parents (même en cas de famille monoparentale),
- ½ part par enfant jusqu'au 3^{ème} (1 part), divisé par 12 + allocations familiales pour obtenir un quotient mensuel. Ce quotient familial est assorti d'un prix plancher identique à l'existant (1,93 €) et un prix plafond à 3 € pour l'année scolaire 2010/2011.

Le prix pour les familles extérieures est prévu à 4,50 €

- Quotient jusqu'à 650€ 1,93 €
- Entre 650 € et 1100€ progressif (0,38 € + 0,0023 x quotient familial)
- Supérieur à 1100€ 3,00 €
- Extérieur 4,50 €

Ces tarifs s'entendent pour un abonnement mensuel, en cas d'inscription ponctuelle ils seraient majorés sur la base de 1,5 fois le prix unitaire forfaitaire.

Tarification et règlement intérieur du CALE

- Décide de maintenir les tarifs du CALE en fonction du taux d'effort proposé par la CAF – barème 5 et du nombre d'enfants.

Tarif CALE de base (journée de 9 h standard)	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Taux d'effort – Barème 5	0,24 %	0,22 %	0,20 %	0,18 %
RM inférieures à 513 €/mois	1.23 €	1.13 €	1.02 €	.92 €
RM de 513 à 3000 €/mois	0.0024 x RM	0.0022 x RM	0.0020 x RM	0.0018 x RM
RM supérieures à 3000 €/mois	7,20 €	6.60 €	6.00 €	.50 €

- décide d'ajouter à ces tarifs
 1. le prix de la restauration.
 2. le service d'accueil du matin ou du soir

Tarification et règlement intérieur du périscolaire

- Les tarifs du service périscolaire :
 1. Accueil périscolaire Matin 7h30 à 8h20 1,52 €
 2. Accueil périscolaire Soir de 16h30 à 18h30 gouter compris 3,55 €

- ces tarifs s'entendent pour un abonnement mensuel, en cas d'inscription ponctuelle, ils seront majorés sur la base de 1,5 fois le prix unitaire forfaitaire

Tarification et règlement intérieur de l'aide aux devoirs

Le service de l'aide aux devoirs n'inclus pas la fourniture d'un gouter,

- fixe le prix de la séance à 1,52 €
- Dit que ce tarif sera applicable à compter du 2 septembre 2010
- Précise que les inscriptions à ce service ne peuvent être que mensuelles et forfaitaires